

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2022

Date affichage : 19 mai 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUJET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Annie CHARRASSIER

Absent : Marc LIONARD

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

OBJET : **Vente d'un terrain à bâtir situé à La Croix de Georges**
 Validation du cabinet concernant le constat d'huissier d'affichage

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite vendre par l'intermédiaire de l'agence GROUPE PIERRE IMMO à Monsieur et Madame VIGUIE Sébastien demeurant à La Lande de Fronsac, un terrain à bâtir sis commune de Montguyon au lieudit « La Croix Georges » cadastrée D0487 pour une contenance 4036m² pour la somme de 30 000,00 euros (trente mille euros) nets vendeur.

Précision étant ici faite que la parcelle originairement est d'une contenance de 2ha 45a 46ca avec une référence cadastrale à ce jour de D0487. Cette parcelle est en 2 zones (Uc et AUxc). La division parcellaire a été effectuée par le cabinet THALES à Coutras (33) pour un montant TTC de 2 388,00 euros.

Un affichage de 2 mois doit être effectué par la commune. Cet affichage doit faire l'objet de 3 constatations d'huissier.

Monsieur Le Maire propose que la SELARL ACTIO17 de Montendre procède au constat d'huissier pour montant TTC de 360,00 euros.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider la SELARL ACTIO17 pour effectuer la mission de constat d'huissier d'affichage concernant le dossier de vente de la parcelle D0487 à La Croix de Georges.

Le Conseil municipal, après- en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le choix de la société SELARL ACTIO 17 pour effectuer la mission de constat d'huissier d'affichage de 2 mois concernant le dossier de vente de la parcelle D0487 située à La Croix de Georges à Montguyon pour un montant TTC de 360,00 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le document d'arpentage, le compromis et l'acte de vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

